

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Biopren BFS 6 EC concentré anti-punaise de lit et anti-puce

Date: 27/10/2012

Première version

---

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

---

##### 1.1 Identificateur du produit:

Dénomination commerciale: Biopren BFS 6 EC concentré anti-punaise de lit et anti-puce

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Insecticide pour usage professionnel contre les insectes piqueurs (punaise de lit, puce) et autres insectes rampants en dilution avec de l'eau, en espace clos.

##### 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Bábolna Környezetbiológiai Központ Kft.

Adresse: H-1107 Budapest, Szállás u. 6.

Tel.: (36-1) 432-0400

Fax.: (36-1) 432-0401

E-mail: [info@babolna-bio.com](mailto:info@babolna-bio.com)

Distributeur en France :

EDIALUX France

Adresse: ZA MACON EST 01 750 REPLONGES

Tél : 03.85.31.89.10. - Fax : 03.85.31.89.11.

Mail : [info@edialux.com](mailto:info@edialux.com) – [jerome.scharff@edialux.com](mailto:jerome.scharff@edialux.com)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence en France ORFILA (INRS) : 01-45-42-59-59.

---

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

2.1. Classification de la substance ou du mélange selon les critères de la directive 99/45/CE et amendements successifs

##### Propriétés/Symboles, Phrases R et S

Symbole CE:



X<sub>i</sub> Irritant



N Dangereux pour l'environnement

##### Phrases R:

36 Irritant pour les yeux

50/53 Très toxique pour organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchements et gerçures de la peau.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer les vapeurs.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ fiche de données de sécurité.

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.2. Éléments d'étiquetage



X<sub>i</sub> Irritant



N Dangeureux pour l'environnement

Phrases R et S:

Voir la paragraphe 2.1.

2.3. Autres dangers

Selon l'Annexe XIII, le mélange ne correspond pas aux critères relatifs aux substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants/ Impuretés	%	N° CE	N° CAS	N° REACH	Classification selon 67/548/CE		Classification selon la directive 1272/2008/CE	
					Symbole	Phrases R	classe danger et code catégorie	codes phrases avertisseuses
Pétrole raffiné	45	265-150-3	64742-48-9	Ne fait pas l'objet d'homologation	Xn	65-66	Asp. Tox.1	H304
Piperonyl-butoxide	10	200-076-7	51-03-6	01-2119537431-46	N	50/53	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 H410
S-Méthoprène	7	613-834-0	65733-16-6	Ne fait pas l'objet d'homologation	N	50	Aquatic Acute 1	H400
Pyréthrines naturels	5	232-319-8	8003-34-7	Ne fait pas l'objet d'homologation	Xn, N	20/22-50/53	Acute Tox. 4. Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H332 H302 H400 H410
Ethoxylate d'alcool C12-C15	5	500-195-7	68131-39-5	Non disponible	Xn	22-36/38	Acute tox.4.	H302

Ca-dodecyl sulfonate de benzène	3	247-557-8	26264-06-2	Non disponible	Xi	38-41	Skin Irrit 2 Eye Dam.1	H315 H318
---------------------------------	---	-----------	------------	----------------	----	-------	---------------------------	--------------

Le texte complet des phrases R et des phrases d'avertissement figure en section 16.

---



---

## 4. PREMIERS SECOURS

---



---

### 4.1. Description des premiers secours

#### 4.1.1.

*En cas d'inhalation:* Accompagner le blessé à l'air frais, le garder au chaud et le laisser se reposer! En cas de malaise consulter un médecin.

*En cas de contact avec la peau:* Oter immédiatement tous vêtements souillés et le mettre à l'écart en sécurité. Laver abondamment avec de l'eau savonnée les parties du corps ayant contacté ou ayant probablement été en contact avec le produit. Laver soigneusement le corps (douche ou bain).

*En cas de contact avec les yeux:* Laver immédiatement et abondamment à l'eau froide pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de port de lentilles de contact, enlever les lentilles et continuer le rinçage des yeux. Protéger ensuite les yeux avec une gaze ou un mouchoir propre et sec. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

*En cas d'ingestion:* Dans aucun cas ne faire vomir le blessé! Rincer la bouche du blessé avec de l'eau.

#### 4.1.2.

Le vêtement enlevé contaminé peut être nettoyé par lavage normal.

Vêtement de protection individuel pour les secouristes n'est pas nécessaire.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Inhalation:* Toux, étourdissement, mal de tête, nausée.

*Contact avec la peau:* En cas d'exposition durable ou réitéré dessèchements, gerçures de la peau.

*Contact avec les yeux:* Rougeur, brûlure, vision indistincte.

*Ingestion:* Nausée, vomissement, mal hypogastrique.

*Signes d'inhalation dans les poumons:* Toux, étouffement, dyspnée, pression dans la poitrine, essoufflement, fièvre.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter le médecin (si possible montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

---



---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---



---

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Matériels secs de lutte contre l'incendie, dioxyde de carbon, mousse résistante à l'alcool, brouillard d'eau, de l'eau vaporisée. En cas d'incendie dans l'environnement utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les containers.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: NE JAMAIS arroser le liquide au jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de combustion les gaz toxiques contenant monoxyde de carbon peuvent se dégager.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection!

---

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

---

En cas de fuite de petites quantités (1-2 flacons), aérer soigneusement, faire absorber le liquide déversé avec une matière absorbante et laver le plancher.

En cas de fuite de grandes quantités, procéder comme suit:

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Matériel de protection: masque à gaz avec filtre „A” ou appareil respiratoire autonome, vêtement de protection, gants de caoutchouc, bottes.

Assurer une aération appropriée. Éloigner les sources d'inflammation, éviter la formation d'étincelles!

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Faire absorber le liquide déversé avec des matières absorbantes incombustibles appropriées, (sable sec, calcaire moulue, etc.) et le placer dans un container verrouillable. Laver le plancher abondamment avec de l'eau et détergent.

---

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart de chaleur, de flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Utiliser en espaces bien aérés, ne pas respirer les vapeurs. Enlever les nourritures et aliments pour animaux avant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Se laver les mains et la face après le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

---

---

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

**N'est pas réglementé** par LE DÉCRET CONJOINT EÜM-SZCSM 25/2000. (IX. 30.) SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE DES LIEUX DE TRAVAIL

Une limite d'exposition biologique nationale complémentaire n'est pas à appliquer.

### 8.2. Précautions individuelles, matériel de protection individuel

Pour les utilisateur professionnels: Lunettes de protection, vêtement de protection normal, gants de protection à enlever après le travail. Si une aération appropriée ne peut pas être assurée, utiliser une masque à gaz avec filtre „A”.

Éviter la flamme nue et ne pas fumer.

---

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: liquide jaunet

Odeur: caractéristique, se sent du pétrole

Densité relative (à 25 °C): 0,84

pH: Non disponible

Point de fusion/congélation: Non disponible.

Point d'ébullition/ intervalle d'ébullition: Non disponible

Point éclair: >70<sup>0</sup>C

Propriétés comburantes: le produit n'est pas combustible, son solvant dans l'air peut former un mélange gazeux inflammable

Limite inférieure/supérieure d'explosivité dans l'air: 0,7-6 tf %

Temperature d'inflammation: > 200 <sup>0</sup>C

Pression de vapeur (à 20 °C): non disponible

Solubilité: miscible dans les solvants organiques, constitue une émulsion avec de l'eau

Viscosité (à 20 °C): non disponible

Propriétés oxydantes: aucun

---

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

---

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

En conditions de température et de pression normales lors du stockage et de manutention, le mélange est stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuse

Température au-dessus de 50 °C, flamme nue, formation d'étincelles.

### 10.4. Matières incompatibles: oxydants forts

### 10.5. Produits de décomposition dangereux: aucune donnée disponible

---

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

---

Toxicité aiguë: non disponible pour le mélange. Après les caractères des composants:

LD<sub>50</sub> aigu, rat (oralement): >2000 mg/kg.

LD<sub>50</sub> lapin (test cutané) :>2000 mg/kg

Irritation: peut causer irritation en respirant par la membrane muqueuse et par contact avec l'oeil

Pas de causticité

Les caractères des composants:

Les données toxicologiques de S-méthoprène:

LD<sub>50</sub> aigu, rat (oralement): >5050 mg/kg.

LD<sub>50</sub> lapin (test cutané) :>5050 mg/kg

Les essais n'ont pas révélé de sensibilisation, de toxicité à dose répétée, d'effet cancérogénicité, de mutagénicité ou d'effet négatif sur la reproduction.

Les données toxicologiques de pyrèthrine naturel

LD<sub>50</sub> aigu, rat (oralement): > 1000 mg/kg.

LD<sub>50</sub> lapin (test cutané):> 5000mg/kg

LC<sub>50</sub> rat (en respirant) : 3,4 mg/l (4h)

---

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

---

Composant	Hal LC <sub>50</sub> (96 h)	Daphnia EC <sub>50</sub> (46 h)
S-méthoprène	4,26 mg/l	0,38 mg/l
Pyréthrines naturels	5-10 µg/l	12µg/l
Piperonyl Butoxide	3,9 mg/l	0,51 mg/l

Non disponible pour le mélange.

Persistance et dégradabilité

Non disponible pour le mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow

Non disponible

---

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

---

---

Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur (ex. apport en déchetterie ou collecte des produits dangereux).

---

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

---

14.1. UN-numéro: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SUBSTANCE LIQUIDE DANGEUREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT M.N.N. (S-méthoprène, pyréthrine)

14.3. Classes de danger pour le transport 9

14.4. Groupe d'emballage: III

---

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

---

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

---

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

---

#### Texte des phrases R et H à la section 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchements et gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Fin de la Fiche de données de sécurité*